

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette

4 juillet 2013 - 19h30

Ecole élémentaire 9 rue Tandou 75019 Paris

Réunion animée par **Jérôme AMORY**, Délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette.



ORDRE DU JOUR

- **Présentation du dispositif Paris Plage Bassin de la Villette 2013**
 - **Présentation de la Zone de Sécurité Prioritaire en présence de :**
 - François DAGNAUD, maire du 19^e
 - Mao PENINOU, conseiller délégué chargé des relations avec les corps de sécurité, de la prévention, du civisme,
 - Jacques RIGON, commissaire central du 19^e arrondissement
-

PRESENTATION DU DISPOSITIF PARIS PLAGE BASSIN DE LA VILLETTE 2013

L'édition Paris Plage 2013 se déroulera entre le 20 juillet et le 18 août. Comme chaque année, les activités seront gratuites et participent de l'animation festive du quartier pendant la période estivale.

La mise en place du dispositif commencera le 8 juillet avec l'installation des palissades sur les quais de Seine et de Loire. Elle sera suivie d'une arrivée d'eau pérenne pour permettre à d'autres événements que Paris Plage d'en profiter dans l'avenir. A partir du 12 juillet, l'électricité sera installée. A partir du 15 juillet, aura lieu une mise en place en continue jusqu'au 19 au soir pour une ouverture au public le 20 juillet à 11h du matin. Le démontage de Paris Plage commencera le 18 août dès 20h.

Comme les autres années, des activités de baby-foot, de ludoplages, trampolines et toboggans seront mises à la disposition des riverains. Des cours de tai-chi seront dispensés le matin et de danse de salon le soir.

Le dispositif Paris Plage tente toutefois de se renouveler chaque année avec de nouvelles activités. En partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), il a été décidé que l'accent sera mis sur les enfants et les jeunes.

Les enfants et les jeunes de 7 à 17 ans auront accès à des pistes de karts électriques sur la Place de la Bataille de Stalingrad du 20 juillet au 12 août afin de s'initier à la prévention routière et aux gestes qui sauvent.

Une tyrolienne sur les deux rives du bassin permettra aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans de traverser le bassin de la Villette à 10 mètres au dessus du sol, des péniches et des bateaux. La poulie sur câble répond à l'ensemble des consignes de sécurité.

Le Cafézoïde installera une bibliothèque éphémère pour les enfants et les jeunes de 0 à 16 ans et leurs familles.

La Cité des Sciences et de l'Industrie est de nouveau partenaire de Paris Plage avec cette année l'exposition « Les machines de Leonardo » du 20 juillet au 4 août pour les enfants à partir de 8 ans. 2013 étant l'année internationale de la coopération internationale pour l'eau, une animation « De l'eau pour tous et tous pour l'eau » permettra aux Parisiens de plus de 6 ans de se familiariser avec les problématiques de cette ressource précieuse.

La base nautique de la DJS offrira des activités de voile, kayak-polo, d'aviron et de pirogues hawaïennes.

Le groupe d'animation du Conseil de quartier animera tous les dimanches un kiosque pour jouer aux échecs et aux dames de 16h à 18h, place de Bitche.

Des espaces seront consacrés à la santé et à la solidarité avec des animations autour de la nutrition à travers le programme « Paris santé nutrition » à destination des plus jeunes et de leurs familles. « Les avocats dans la ville » proposeront des consultations juridiques gratuites les vendredi après-midi.

Le démontage des installations provoquera t-il des nuisances sonores la nuit ?

Le démontage commencera par la partie électrique. A partir du lundi 19 août, des camions seront présents pour amener les installations volumineuses. La désinstallation ne débutera pas avant 7h du matin afin d'éviter aux riverains les nuisances sonores nocturnes. Le démontage sera entièrement fini au plus tard le 23 août.

En cas de problème, à qui peut-on s'adresser ?

La régie sera installée au pavillon des canaux situé au 49 quai de Loire. Le numéro de permanence est 07 85 28 11 32. Une équipe de 11 personnes sera présente sur les deux sites.

PRESENTATION DE LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE

François DAGNAUD présente les zones concernées par la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) :

- Jardin d'Eole
- Cité des Orgues de Flandre
- Cité Réverdy
- Secteur Tanger-Maroc
- Stalingrad

Ce dispositif a été mis en œuvre par le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS. Le Maire du 19^e ainsi que Roger MADEC, ancien Maire du 19^e et à présent conseiller spécial auprès de François DAGNAUD ainsi que Mao PENINO, adjoint au Maire de Paris et chargé des relations avec le corps de sécurité, ont sollicité sa mise en place au sein de l'arrondissement. Il s'agit de la seconde ZSP de Paris.

Ce dispositif de sécurité repose sur un diagnostic territorialisé avec des objectifs identifiés à atteindre :

- La lutte contre la drogue avec la présence du crack
- La lutte contre les vols violents et cambriolages en périphérie du bassin
- La reconquête des espaces publics et privés avec un renforcement de la présence visible des forces de police depuis le mois de février afin d'améliorer la physionomie du quartier.

En parallèle de cette présence visible, des services de la police comme la brigade des stupéfiants ont été mobilisés pour démanteler l'ensemble des réseaux souterrains.

La ZSP a permis de renforcer le partenariat entre tous les acteurs. Ainsi, elle est co-pilotée par le commissaire RIGON, le Préfet de police, le Maire de Paris et le Procureur général.

Le partenariat le plus important est avec les habitants qui doivent apporter des témoignages et des remarques. La ZSP est un travail de fond et si les réunions publiques sont des moments où les habitants sont informés de l'évolution des questions de sécurité dans le quartier, ils doivent également échanger avec les acteurs présents car le but de ce dispositif est de s'adapter en permanence à l'évolution de la situation. Par exemple, au début de la mise en place de la ZSP, l'intervention était centrée sur la place de la Bataille de Stalingrad puis un déplacement s'est effectué vers le 1 quai de Seine où un banc a été enlevé à cet endroit car il constituait un point d'appui et de repli pour les toxicomanes. Les plages horaires d'intervention ont été allongées après 20h car les phénomènes d'occupation revenaient une fois les agents partis.

La Ville se mobilise également par le biais des interventions des correspondants de nuit et des services sociaux auprès des usagers de drogues dures car ils sont souvent dans un état sanitaire physique et mental dégradé. Il ne s'agit pas de les faire disparaître de notre champ de vision, mais de faire face à cet enjeu sanitaire. En effet, la Mairie n'a pas une simple volonté de répression car la répression n'a que peu d'efficacité sur la durée. Elle doit s'accompagner d'un volet prévention.

Il s'agit d'un travail sur le temps long car l'arrondissement n'a jamais été confronté à de telles difficultés alors que paradoxalement, il a fait l'objet d'un investissement public majeur.

LES STRATEGIES MISES EN PLACE SUR LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE

Le Commissaire RIGON tient à rappeler que la ZSP constitue une mobilisation exceptionnelle de moyens et d'acteurs depuis sa mise en place le 13 février 2013. La ZSP est divisée en plusieurs secteurs au sein desquels des stratégies différentes sont appliquées :

- Les secteurs Eole et Stalingrad au sud de l'arrondissement bénéficient d'une présence de policiers visibles car dans ces secteurs, il s'agit de reconquérir les grands espaces. Des patrouilles pédestres inspectent les rues et les passages pour empêcher la stagnation des toxicomanes et des dealers. Dans ces secteurs, il s'agit également de reconquérir l'espace privé, et plus particulièrement les entrées d'immeubles qui sont parfois occupé par les dealers.
- Les secteurs Orgues de Flandre et Riquet au nord de l'arrondissement ont une stratégie différente car les problématiques sont relatives aux vols avec violence et aux cambriolages. Les policiers y sont présents en civil car ces agents spécialisés de la Brigade Anti-Criminalité recherchent du flagrant délit. Ces agents font un travail souterrain pour briser les réseaux de trafic en profondeur.

La ZSP ne se préoccupe pas uniquement de ce qui se passe en surface, mais également au sous-sol. Cela fut le cas du sous-sol du marché Riquet où des usagers de drogue étaient installés. Cet impact se répercute également sur les stations de métro, d'où un partenariat avec les Brigades des Réseaux Ferrés qui s'occupent de la sécurisation du métro parisien.

La nuit, un dispositif plus dynamique prend le relais avec des véhicules qui patrouillent et des équipes diverses de la Brigade de Police Secours et de Protection, de la Brigade Anti-Criminalité et de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Pour améliorer la physionomie globale de l'arrondissement, la ZSP s'intéresse au stationnement et à la circulation : deux équipes d'agents de sécurité et des équipes de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation luttent contre l'insécurité routière, tentent d'améliorer la fluidité de la circulation et répriment les comportements dangereux comme la circulation de véhicules deux roues sur les trottoirs ou les rodéos.

La physionomie s'améliore également grâce au travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau qui cible la Place de la Bataille de Stalingrad, le Bassin de la Villette et le Jardin Eole. Ces trois lieux sont particulièrement soumis aux incivilités de certains riverains qui urinent sur la voie publique, consomment de l'alcool et ne mettent pas leurs déchets à la poubelle. Le commissaire RIGON rappelle qu'un nouvel arrêté Préfectoral en date du 25 avril 2013 interdit la consommation d'alcool de 11 h 00 à 21 h 00 sur toute la ZSP et entre 21h00 et 07h00 du matin aux abords du Bassin de la Villette. La police administrative contrôle les établissements et débits de boissons qui ne respectent pas la réglementation avec les fermetures tardives, le tapage, la vente d'alcool à emporter, ou le non-respect des règles d'hygiène.

Depuis janvier 2012 et l'installation du réseau de vidéo-protection à Paris, des caméras placées sur la ZSP renvoient leurs images directement au commissariat. Ce maillage de 18 caméras permet de réagir au mieux et par exemple de guider les effectifs pour qu'ils fassent des contrôles préventifs sur le terrain et de participer à la recherche des suspects. Les caméras permettent également d'effectuer des patrouilles virtuelles car elles sont orientables à 360 degrés avec une capacité de zoom puissant.

Depuis le 13 février, la sécurisation a été renforcée avec des opérations qui ciblent les halls d'immeubles car les bailleurs facilitent l'accès en remettant des passes aux agents, les stations de métro également afin de ne pas uniquement agir en surface et les déplacer vers le sous sol. Une saisie de presque 2 millions d'euros a été faite. Ce chiffre très important s'explique par une saisie d'1 million d'euros sur la rue Paul Laurent.

Les bijoutiers présents dans la zone ont été sensibilisés à l'arrachage de colliers en or afin d'être vigilants quant au rachat qui nourrit ces actes de violence.

A compter du 6 juillet, l'Opération Tranquillité Vacances débute. Les riverains qui s'absentent de leur domicile sont invités à le signaler au commissariat afin que des patrouilles de surveillance soient effectuées pour dissuader les cambrioleurs. Cette opération est soutenue par des réservistes à la retraite. Les habitants doivent également rester vigilants en ne laissant pas rentrer des inconnus dans le bâtiment.

PRESENTATION DES PARTENARIATS DE LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE

Mao PENINOU rappelle que la Mairie du 19^e travaille en partenariat avec le Parquet, le Ministère de l'Education Nationale, le commissariat ainsi que la Mairie de Paris.

Au niveau judiciaire, un suivi particulier est fait par le Parquet au niveau des arrestations effectuées sur la ZSP.

Le travail avec le Ministère de l'Éducation Nationale permet de faire de la prévention auprès des élèves du primaire et du secondaire. Des actions sont également menées devant les collèges pour que les sorties ne soient pas des moments de recrutement pour le trafic de drogue ou le repérage des jeunes en décrochage scolaire. A savoir que l'on cible autant les mineurs de moins de 16 ans qui manquent d'assiduité que ceux qui sont assidus mais n'envisagent pas de perspective de scolarisation pour eux-mêmes. Le passage vers la délinquance est alors plus fréquent sans toutefois généraliser car il n'y a pas de lien de cause à effet. Le traitement de tels cas est alors fait de manière individuelle : par l'éducation, la justice ou le social. C'est pour cela qu'à ce travail au sein de l'école s'ajoute le financement de projets associatifs de médiation, d'insertion et d'accompagnement des familles à l'instar de la Maison des Copains de la Villette. Il s'agit de reconquérir le territoire avec la police mais aussi avec l'ensemble des citoyens.

Dans le cadre du Contrat Parisien de Sécurité, des dispositifs sociaux et judiciaires engagés par le Parquet ont été mis en place pour prévenir la récidive notamment avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. En effet, pour un certain nombre de jeunes, le premier séjour en prison peut être un moment de renforcement et d'apprentissage à la délinquance ou un choc. Face à cette dualité, il est nécessaire de trouver des solutions alternatives à l'emprisonnement comme le travail d'intérêt général qui a des vertus pédagogiques.

Un suivi des usagers de drogues dures a été développé en partenariat avec les arrondissements du 18^e et 10^e ainsi que la commune de Saint-Denis car au début des années 2000, la scène de crack était encore plus importante mais elle s'est déplacée sur d'autres territoires. Il s'agit donc de suivre individuellement les usagers pour les sortir de la dépendance à la drogue avec une cellule de suivi copilotée par la Mairie, la police et des associations comme Coordination Toxicomanie. Ce travail fait entre les différentes institutions a permis à une dizaine d'usagers de décrocher. Ils ont accès à des appartements de transition qui leur permettent de rester en lien avec les associations et de retrouver des éléments de stabilité. Ce résultat qui peut paraître modeste est à mettre en parallèle avec le nombre d'usagers dans le 19^e qui va de 50 à 60.

QUESTIONS DIVERSES

J'ai tenté de m'inscrire l'année dernière au dispositif Opération Tranquillité Vacances, cependant on m'a dit qu'on ne pouvait pas entrer dans l'immeuble en l'absence de gardien.

Le Commissaire RIGON : Les immeubles avec un système de vigie ou d'interphones ne sont pas concernés par le dispositif car ils ont une sécurité suffisante comparée à un digicode qui lui est trop perméable.

Le syndicat de la copropriété peut-il s'adresser au commissariat pour faire un audit sécurité ?

Le Commissaire RIGON : L'audit sécurité n'est pas uniquement réservé aux bailleurs sociaux. Votre syndicat peut solliciter la mission de prévention et de sensibilisation au sein du commissariat.

J'habite le 3 quai de la Seine. La présence de la police a fait baisser le nombre de personnes qui occupaient les terrasses de la Place de la Bataille Stalingrad car ils se sont déplacés sous nos fenêtres.

Le Commissaire RIGON : La Zone de Sécurité Prioritaire est basée sur un dispositif évolutif. Toutes les 2 semaines, nous tenons une réunion de pilotage avec les différentes parties prenantes pour ajuster le dispositif. En effet, la ZSP peut notamment mener à des phénomènes de déplacements.

Les graffitis de la rue Henri Noguères s'étendent à présent aux voitures. Que proposez-vous de faire ?

François DAGNAUD : La rue Henri Noguères est en face du dortoir d'une école maternelle et les enfants sont donc victimes des émanations toxiques des graffitis. Un premier travail a été engagé, mais les murs appartiennent à une co-propriété et non à la municipalité. L'intervention est donc plus difficile. C'est pourquoi une réflexion sur le réaménagement est menée avec l'intention de végétaliser ce mur. Les graffitis ne sont pas une nouveauté à Paris et le Street Art fait partie des expressions artistiques contemporaines, cependant il doit être sur des lieux régulés et organisés. Aucune doctrine n'a encore été clairement établie sur la gestion du Street Art mais quelques lieux y sont dédiés avec des partenaires

comme des collectifs d'artistes ou des associations. Quand j'étais adjoint au Maire de Paris, j'avais saisi le Préfet de police et le Procureur sur cette question mais peu d'actions ont été menées car ce n'est pas le problème le plus marquant en terme de délinquance à Paris et il n'y a que peu de plaintes des propriétaires.

Mao PENINO : Un travail a été commencé avec Bruno JULLIARD, adjoint au maire de Paris en charge de la culture, sur le repérage d'expressions artistiques comme les collages ou les mosaïques qui seront protégés afin de ne pas être dégradé par les autres graffeurs. Les graffitis en dessous de 4 mètres de hauteur peuvent être effacés gratuitement si les propriétaires du mur le signalent sur simple demande téléphonique.

Certes le crack est un problème, mais le problème principal des personnes âgées, des femmes avec enfants est l'envahissement des espaces piétonniers par les 2 roues.

Le Commissaire RIGON : Les grands secteurs piétonniers comme le jardin Eole bénéficient de policiers en 2 roues. Ils font des arrestations quand ils constatent des abus dans la circulation des 2 roues car les enfants et les seniors peuvent être bousculés. A terme, le lancement de la vidéo verbalisation nous permettra d'augmenter en efficacité en zoomant sur les plaques d'immatriculation.

A l'occasion du 14 juillet, des pétards plus ou moins dangereux explosent. La loi les interdit mais ils circulent.

François DAGNAUD : La Mairie a pris l'initiative de réaliser et de diffuser une affiche d'alerte sur les pétards car ils constituent un fléau dans plusieurs arrondissements, mais également un danger pour les enfants qui les jettent car il y a eu des cas d'arrachages de mains.

Le Commissaire RIGON : Les pétards constituent en effet un fléau, une nuisance mais surtout un danger. Une campagne de prévention a été lancée avec la Mairie. Des courriers de rappel à la loi sur l'interdiction de la vente de pétards et les contraventions prévues si cette loi n'est pas respectée ont été envoyés à chaque commerçant. Quand ces derniers sont pris en faute, ils sont convoqués au commissariat et doivent en répondre devant la justice. Des courriers sont également envoyés aux chefs d'établissements scolaires afin qu'ils sensibilisent les élèves. Les deux grands événements du 21 juin et du 14 juillet sont particulièrement encadrés au niveau de l'interdiction de vente mais également du transport et utilisation des pétards. Le 13 et 14 juillet sont deux nuits à risque donc les CRS viennent en renfort. A ce jour, les policiers ont fait une douzaine d'interpellations sur des artifices de type mortier avec pour délit : mise en danger de la vie d'autrui ou port d'armes car il s'agit d'un risque pour la sécurité des personnes.

Le réaménagement des hauteurs de la Place de la Bataille de Stalingrad est-il envisageable ? Les feuillages des arbres permettent aux toxicomanes de s'installer sur les bancs. Comment les décourager ?

François DAGNAUD : Les terrasses facilitent des comportements déviants et nuisibles. Mais doit-on réaménager la ville pour éviter des comportements abusifs ? De plus, la Place de la Bataille de Stalingrad est soumise à un droit de propriété architecturale. Les héritiers de ce droit ont un droit de véto sur son aménagement et il faudrait entamer une négociation avec eux. Une solution plus adéquate serait d'occuper l'espace autrement car ces terrasses ont vocation à être des lieux de plaisir et de loisir. Cette place est symptomatique de la difficulté des grands espaces publics et de leur représentation. Il y a une tendance à avoir une image moins saine quand il n'y a pas d'animation et d'activités.

Je m'inquiète pour la sécurité d'enfants livrés à eux-mêmes que je vois dans la rue à des heures tardives. Des actions sont-elles envisageables auprès des parents ?

François DAGNAUD : J'en ai également fait le constat. C'est la mission des clubs de prévention ou d'associations comme le Cafézoïde qui s'implique dans des actions de soutien et d'accompagnement d'enfants et de jeunes.

La ZSP est-elle limitée dans le temps ? Si oui, qu'est-ce qu'il y aura après ? De plus, si l'on est témoin d'un décrochage scolaire, avec qui prendre contact ?

François DAGNAUD : La ZSP n'a pas vocation à être pérenne car son objectif est de mettre fin à la situation qui a justifié sa mise en place. Mais on ne peut dire quand ce sera la fin.

Si vous êtes témoin d'un décrochage scolaire, vous pouvez faire un signalement à la Mairie du 19^e afin que nous le signalions aux services sociaux.

Pendant la période estivale, de nombreuses terrasses de café débordent et certaines n'ont pas de cendriers donc des mégots s'entassent dans la rue.

François DAGNAUD : Il faut écrire à la Mairie quand les règles ne sont pas respectées afin que nous puissions enclencher un dialogue avec les commerçants. Depuis 2008, les exploitants bénéficient de la gratuité s'ils installent un cendrier sur leur terrasse car c'est un mobilier urbain. Les mégots sont des déchets polluants c'est pourquoi des éteignoirs ont été installés sur le bord des corbeilles.

Le terrain de sport Réverdy est utilisé le soir car il reste éclairé. Cela provoque des nuisances sonores. Le stade derrière la rue Tandou est utilisé le soir par des jeunes de 15 à 20 ans qui passent par l'école maternelle pour y accéder.

François DAGNAUD : Pour les TEP, nous nous renseignerons sur les horaires d'éclairage et des inspecteurs de sécurité de la mairie peuvent y passer afin d'éviter des présences inopportunes et tardives.

Le soir sur le canal, les gens boivent de l'alcool et font beaucoup de bruit, parfois ils sont très jeunes et leurs déchets se retrouvent dans le canal.

François DAGNAUD : Un arrêté préfectoral interdit la consommation d'alcool sur le Bassin de la Villette, mais en même temps, il s'agit d'un empiètement sur la liberté. Il faut pouvoir faire la distinction entre un apéritif et des débordements. Le but est d'empêcher les comportements abusifs si les personnes sont trop enivrées ou ont un comportement irrespectueux de l'environnement par souci pour la tranquillité générale.

Pendant la période estivale, il y a une multiplication de la consommation d'alcool en public avec des épandements d'urine surtout rue Henri Noguères.

François DAGNAUD : Les sanisettes Decaux sont gratuites mais elles sont fermées le soir pour empêcher que ce soit un lieu de deal. Des urinoirs financés par la mairie ont été installés, certes sur un plan esthétique ils ne sont pas géniaux, mais ils empêchent les incivilités. De plus, l'entretien est renforcé pendant la période estivale. Une campagne de communication sur les épandements d'urine va être lancée qui sera basée sur le même concept que la campagne sur les crottes de chien. C'est une attitude sociale à changer et l'on retrouve le même problème avec les mégots de cigarettes qui sont sales et polluants. C'est pourquoi à partir de la rentrée les corbeilles de rue vont être équipées de cendriers.

Mao PENINOU : Des sacs en papier kraft sont donnés aux promeneurs. Ces sacs permettent de faire de la sensibilisation et de leur rappeler de ne pas laisser les débris car les personnes qui pique niquent arrivent avec des sacs.

Jérôme AMORY annonce l'ouverture prochaine d'un café-press internet au 39 quai de Loire. Ce lieu pourra créer du lien social dans le quartier, mais également 19 emplois locaux.

Il remercie les membres du groupe d'animation et les personnes présentes à la réunion. Il s'agit de la dernière réunion en plénière mais les activités de la démocratie locale continuent et les habitants ne doivent pas hésiter à saisir le groupe d'animation pour traiter de thématiques locales.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 28 66 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

